

A L'EPI D'OR
894 304 211

Adresse : 42 AVENUE MARCEL SEMBAT, 18000 BOURGES

Activité : Boulangerie et boulangerie-pâtisserie

Effectif : Au moins 1 salarié (donnée 2024)

Création : 15/02/2021

Dirigeant : Monsieur Bouzoumita Khaled

**PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS DE
L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 01/01/2024**

Etablissements de l'entreprise A L'EPI D'OR

- Siège

En activité

894 304 211 00010

Adresse : 42 AVENUE MARCEL SEMBAT 18000 BOURGES

Date de création : 15/02/2021

L'an deux mille vingt-trois.

Le 31 décembre à 15 heures,

Informations juridiques de A L'EPI D'OR

SIREN : 894 304 211

SIRET (siège) : 894 304 211 00010

Forme juridique : SASU, société par actions simplifiée unipersonnelle

Numéro de TVA: FR24894304211

Inscription au RCS INSCRIT (au greffe , le 23/02/2021)

:

Inscription au RNE INSCRIT (le 23/02/2021)

:

Capital social : 1 000,00 €

Le soussigné Monsieur Bouzoumita Khaled né le 12/04/1994 à Zarzis TUNISIE de nationalité Tunisienne demeurant 01 Rue SALVADOR ALLENDE 91160 SAULX-LES-CHARTREUX

Dirigeants et représentants de A L'EPI D'OR

M.Bouzoumita Khaled

Président

Depuis le 23/02/2021

Actionnaires et bénéficiaires effectifs de A L'EPI D'OR

Monsieur Bouzoumita Khaled Bénéficiaire direct

100% des parts et des votes

Activité de A L'EPI D'OR

Activité principale déclarée : Boulangerie - Pâtisserie Artisanale

Code NAF ou APE : 10.71C (Boulangerie et boulangerie-pâtisserie)

Domaine d'activité : Industries alimentaires

Forme d'exercice : Commerciale

Convention collective supposée : Boulangerie-pâtisserie artisanales - IDCC 843

Associé unique de la société : A L'EPI D'OR

SASU Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1.000,00 €

1°) Déclare être appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Dissolution anticipée de la société,
- Nomination du liquidateur,
- Définition du siège de liquidation,
- Pouvoirs.

2°) Dépose sur le bureau les documents suivants :

- Le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée

3°) Adopte les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé unique décide de dissoudre la société par anticipation à compter du **01/01/2024** pour cause de cessation d'activité. Elle est par conséquent mise en liquidation volontaire à compter du 01/01/2024.

DEUXIÈME DÉCISION

A compter de cette même date, Le soussigné Monsieur Bouzoumita Khaled né le 12/04/1994 à Zarzis TUNISIE de nationalité Tunisienne demeurant 01 Rue SALVADOR ALLENDE 91160 SAULX-LES-CHARTREUX, est nommé liquidateur pour la durée de la liquidation.

Celui-ci déclare accepter ses fonctions.

Le siège de liquidation est fixé au siège.

TROISIÈME DÉCISION

L'Associé unique donne au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour mener à bien la liquidation, réaliser l'actif, payer le passif et répartir le solde entre les associés sous réserve des dispositions des articles L. 237-1 et suivants du Code de Commerce.

De tout ce que dessus, il a été dressé et signé le présent procès-verbal.

- Monsieur Bouzoumita Khaled



Le liquidateur :

- Monsieur Bouzoumita Khaled

